

Dans un article au sujet de la restructuration du capital de la société Lesieur, un hebdomadaire - notoirement connu pour ses approximations obsessionnellement hostiles sur les sujets en rapport avec la SNI - a jugé utile d'affirmer dans son édition du 23/03/2012 qu'elle comporterait ce qu'il a appelé abusivement « des zones d'ombre » afin de tenter de jeter le discrédit sur cette opération, la première du genre qui consacre le repositionnement de SNI sur sa nouvelle vocation annoncée en mars 2010. La publication est allée jusqu'à traiter les réponses du Président de Sofiprotéol, un des premiers groupes alimentaires d'Europe, « d'évasives » ! Elle avait pourtant reçu, par écrit, de la part des parties prenantes de cette opération, des réponses techniques et précises à toutes ses questions. En vain.

SNI, dans un but d'éclairer le séquençement, la cohérence, l'esprit et les garanties d'une opération exemplaire et absolument dépourvue de tout équivoque rappelle ce qui suit :

- 1.** L'article fait allusion à des prétendues « contraintes », subies par les acheteurs alors que c'est à elle-même que SNI s'est imposé des contraintes. En effet, SNI aurait pu vendre 51% voire 67% du capital à un seul acheteur, ce qui aurait simplifié le processus, et maximisé le prix de cession pour SNI. Au contraire, SNI considérant qu'elle a une responsabilité envers des actifs que des générations de managers ont mis des décennies à développer, a donc choisi la voie de la cession non majoritaire dans l'intérêt de la société et des stakeholders.
- 2.** L'article insinue que la présence des investisseurs institutionnels répond uniquement au besoin de « supporter le financement de l'OPA ». Au contraire, le choix de ce schéma répond à l'objectif d'une gouvernance équilibrée entre un partenaire industriel et un groupe d'investisseurs institutionnels disposant des vrais droits de gouvernance. Effectivement, les investisseurs institutionnels bénéficient de droits de gouvernance inédits pour des investisseurs institutionnels d'une société cotée au Maroc à savoir la présidence du conseil d'administration, la présidence du comité d'audit, la présence dans tous les autres comités de gouvernance et des droits de veto sur les décisions importantes... Ce ne sont nullement des droits « honorifiques » comme l'insinue l'auteur de l'article mais de droits très larges qui consacrent la forte implication des investisseurs institutionnels, bien qu'ils soient minoritaires, dans la gouvernance de la société.
- 3.** L'auteur de l'article semble s'indigner de la non-participation de Sofiprotéol à l'OPA, et présente ce fait comme une absence de solidarité entre Sofiprotéol et les investisseurs institutionnels. En réalité, cette non-participation vise à garantir que Sofiprotéol demeure éloigné de la majorité absolue afin de maintenir l'équilibre avec les actionnaires marocains dans l'actionnariat et la gouvernance de la société.
- 4.** L'article insinue que les institutionnels « achètent aujourd'hui pour revendre demain moins cher ». « Les dirigeants des caisses de retraite, des mutuelles et de compagnies d'assurance n'auraient, selon l'auteur, aucun scrupule à faire réaliser des moins values à leurs institutions au détriment des intérêts de leurs épargnants ». Nous lui laissons toute la responsabilité de ces graves accusations.

Néanmoins, nous précisons à cet égard ce que l'auteur qualifie de « trouvaille des managers du holding royal » est tout simplement un engagement de la part de SNI de racheter à prix coûtant les titres apportés à l'OPA pour les remettre sur le marché ultérieurement, comme cela lui avait été clairement expliqué. L'objectif est tout simplement d'éviter que l'OPA n'ait pour conséquence d'assécher la liquidité du titre alors que l'objectif partagé par tous est au contraire d'élargir le flottant.

Aveuglé par son hostilité primaire à tout ce qui concerne SNI, et indifférent à la recherche de la vérité, l'auteur de l'article est resté volontairement hermétique à toutes les explications données tant par SNI que par les investisseurs institutionnels ou le Groupe français Sofiprotéol. Ce faisant, il est passé à côté du véritable sens d'une opération qui a été saluée tant par la communauté financière que la presse nationale.